



S'attaquer aux inégalités dès le plus jeune âge, offrir aux enfants un apprentissage de qualité, prendre en compte le travail de l'élève tout au long de l'année, reconnaître l'ensemble des professeurs et des personnels avec une priorité aux débuts et milieux de carrière, telles ont été les actions de la majorité pour orienter notre système éducatif vers plus de justice tout en améliorant le niveau général.

- ✓ **Offrir à tous les élèves des conditions d'apprentissage optimales**
- ✓ **Instruction obligatoire à 3 ans.**
- ✓ **Suivi personnalisé des élèves** grâce au dédoublement de toutes les classes de CP et de CE1 dans les zones prioritaires en REP et REP+ et la moitié des grandes sections. Hors éducation prioritaire, toutes les classes de grande section, CP et CE1 seront plafonnées à 24 élèves d'ici la rentrée 2022.
- ✓ **Évaluation des acquis des élèves du CP, CE1, sixième et seconde en français et en mathématiques** afin de mieux cerner leurs besoins et de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif.
- ✓ **Rétablissement des classes bilingues et européennes au collège.** Dès 2020, la relance des classes bilingues a permis à 62% des collèges d'offrir l'enseignement de deux langues vivantes dès la 6ème.
- ✓ **Interdiction de l'utilisation des téléphones portables** dans l'enceinte des écoles et des collèges.
- ✓ **Aider les élèves à poursuivre des études après le baccalauréat**
- ✓ **Réforme du baccalauréat** : mise en place du contrôle continu, suppression des filières dans la voie générale (socle de culture commune à tous les lycéens qui choisissent, en complément, des disciplines de spécialité et bénéficient d'une aide à l'orientation) et mise en place de l'épreuve du Grand oral.
- ✓ **Réforme du lycée professionnel** : le CAP peut désormais être préparé en un, deux ou trois ans, création de près de 140 classes passerelles pour favoriser la réussite des élèves en lycées professionnels et technologiques, proposition d'un module d'insertion professionnelle en terminale pour mieux orienter les élèves. Objectif d'ici fin 2022 : création d'au moins 3 grands campus professionnels par région.
- ✓ **Mise en place de Parcoursup**, plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France afin de mettre fin au tirage au sort et assurer plus d'équité et de transparence. 10 000 lycéens boursiers supplémentaires ont ainsi pu intégrer l'enseignement supérieur.
- ✓ **Donner à tous les élèves les chances de réussir**
- ✓ **Majoration de l'allocation scolaire 2020 de 100 euros par enfant** afin d'aider les familles à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire 2020 durant la période de crise sanitaire.
- ✓ **Mise en place des petits-déjeuners gratuits à l'école ainsi que la cantine à 1 euro** pour les étudiants boursiers et en situation de précarité.
- ✓ **Une école plus inclusive** : 400 000 élèves handicapés scolarisés à la rentrée 2021 (100 000 de plus par rapport à 2017), 9 606 unités localisées pour l'inclusion scolaire - ULIS ont été créées en maternelle, à l'école, au collège et au lycée (objectif 2022 : 10 306) et 385 classes autismes ouvertes d'ici 2022 (232 actuellement).
- ✓ **Création du dispositif gratuit "devoirs faits"** : des professeurs, étudiants et assistants d'éducation aident les collégiens volontaires à faire leurs devoirs. 30% des collégiens en bénéficient actuellement.
- ✓ **Création de 307 internats d'excellence** avec une attribution d'une prime à l'internat trimestrielle pour les enfants boursiers de 300 euros minimum.
- ✓ **Création des "cordées de la réussite"** : accompagnement des élèves depuis la 4ème jusqu'à la terminale en éducation prioritaire/QPV ou en zone rurale et aux lycéens des filières technologiques et professionnelles.
- ✓ **Extension du Pass Culture** (bons d'achats de 300 euros sur 24 mois) à partir de la 4ème.
- ✓ **Campus connectés** dans les villes éloignées qui permettent de suivre des études supérieures à distance avec un tutorat.

- ✓ **Lutte contre l'évitement scolaire et la déscolarisation** : création de cellules départementales chargées de recenser les enfants non scolarisés qui n'ont pas d'instruction à domicile.
- ✓ **Mieux encadrer l'instruction en famille et lutter contre les dérives**
- ✓ **Fin de l'instruction à domicile**, sauf pour des motifs précis (handicap, état de santé, etc.).

Grâce à l'action du Mouvement démocrate, nous avons simplifié le recours à l'instruction en famille et nous nous sommes mobilisés pour que les familles dont les enfants ont été régulièrement instruits en famille bénéficient d'une autorisation de plein droit pour les années 2022-2023 / 2023-2024. Nous avons aussi permis aux enfants victimes de harcèlement ou de phobie scolaire d'être instruits dans la famille avant la réception de l'autorisation demandée.

- ✓ **Fermeture administrative des établissements d'enseignement privés hors contrat illégalement ouverts** lorsque sont constatés des dérives ou des manquements graves et réitérés à la réglementation.
- ✓ **Lutter contre le fléau du harcèlement scolaire**
- ✓ **Programme « Non au harcèlement - Phare » clé en main pour les écoles et les collèges** : formation des enseignants, 10 heures d'apprentissage par an sur la question du harcèlement, réunions annuelles de sensibilisation des parents et enseignants, participation au concours "Non au harcèlement".
- ✓ **Extension des horaires de la plateforme "Net écoute"** (joignable au 0800 200 000) dédiée au cyberharcèlement (il existe aussi un numéro vert en cas de harcèlement à l'école, le 30 20).

Le groupe Mouvement démocrate a déposé une **proposition de loi** visant à créer un délit spécifique de harcèlement scolaire dans le code pénal permettant à tous les enfants d'avoir confiance dans l'institution scolaire. Elle sera examinée en décembre à l'Assemblée nationale.

✓ **Revaloriser le travail des enseignants**

- ✓ **Prime REP + de 3 000 euros** pour les 41 000 professeurs, 900 personnels d'encadrement et 3 800 personnels administratifs des réseaux d'éducation prioritaire renforcés.
- ✓ **Prime Grenelle d'attractivité** pour 31% des professeurs titulaires de 500 à 1 400 euros par an. Un professeur débutant gagne ainsi 100 euros nets de plus chaque mois. Un contractuel en début de carrière gagne 54 euros nets de plus chaque mois.
- ✓ **Prime d'équipement informatique pour les professeurs et psychologues** de 150 euros nets, versée chaque année afin qu'ils puissent acquérir ou renouveler leurs ordinateurs, logiciels, imprimantes.
- ✓ **6 000 créations de postes d'enseignants** dans les écoles primaires depuis 2017.
- ✓ **Création du Conseil supérieur des programmes**, véritable appui pour les enseignants : il conçoit les projets de programmes de nouveaux enseignements qui sont proposés.
- ✓ **Reconnaître et améliorer la fonction de "Directeur d'école"**
- ✓ **Indemnité de 450 euros** attribuée à tous les directeurs d'école en 2020.
- ✓ **Création d'une véritable fonction de directeur d'école** : formation spécifique, rôle décisionnaire lors des débats qu'il organise, allègement des tâches administratives s'agissant des élections des représentants des parents d'élèves et du plan particulier de mise en sécurité, tâches extrêmement lourdes à mettre en place.
- ✓ **Décharges** : désormais, chaque directeur a droit à une décharge, plus ou moins importante selon le nombre d'élèves dans l'école et les spécificités de cette école (classes ULIS, élèves allophones...). Création de 600 postes d'enseignants pour permettre aux directeurs d'école de disposer de plus de temps.
- ✓ **Création d'un référent par académie** pour aider le directeur dans son travail.



David CORCEIRO
Député MoDem
du Val-d'Oise

www.davidcorceiro.fr

01 34 17 05 69

david.corceiro@assemblee-nationale.fr

